



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DÉCISION
42	37	28

PRESENTS 27
POUVOIRS 1
ABSENTS 9

Vote Pour : 28
Vote Contre : 0
Abstention : 0

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 2 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi deux mars à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Têcou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GÉRAUD, Christophe GOURMANEL, Alain GLADE, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Florence BELOU, Jean-François BAULES, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Bernard EGUILUZ, Marie GRANEL, Guy SANGIOVANNI, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°26_2026DB

ACTES : 3.2.2

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 03- Cession du bâtiment multi-activités situé à Salvagnac à la commune de Salvagnac

Exposé des motifs

Le bâtiment multi activités situé 3 place de la Mairie - 81630 Salvagnac dispose d'une superficie de 264m² sur 3 niveaux incluant 220m² de bureaux et 44m² d'agence.

La commune de Salvagnac a sollicité l'acquisition du bâtiment à la Communauté d'agglomération par courrier en date du 11 février 2026.

Actuellement, une partie du bâtiment est occupée.

Au rez-de-chaussée, un bureau est loué à une société civile de moyens (SCM) exploitant une activité libérale d'infirmières pour un loyer mensuel de 375 euros charges comprises.

La partie avant, séparée et historiquement occupée l'agence bancaire, d'une surface de 44m², est louée au Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées pour un loyer trimestriel de 376.95 euros.

De plus, une association « le souvenir français » et le syndicat du Tescou Tescounet occupent chacun un local mis à disposition par la Communauté d'agglomération.

France Domaine, disposant de toutes ces informations et s'étant rendu sur site, a évalué la valeur vénale du bien à 146 500 euros.

La proposition d'achat de la commune de Salvagnac s'élève à 125 000 euros et permettrait de favoriser le maintien et le développement de projets d'intérêt général tels que le maintien des services à la population actuels (cabinet d'infirmières et distributeur automatique de billets) et le développement de logements dont une demande émane localement pour loger notamment des apprentis et ainsi dynamiser l'activité économique du territoire salvagnacois.

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu l'article L5211-2 et L5211-37 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation au Bureau mentionnée au 3ème alinéa du tableau annexé à la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°238_2025 du 8 décembre 2025 portant délégation du Conseil de Communauté au Bureau,

Vu l'offre d'achat du bien immobilier en date du 22 janvier 2026,

Vu le courrier de proposition d'acquisition en date du 11 février 2026,

Considérant que la Communauté d'agglomération a accepté de mettre en vente ledit bien en raison de l'absence de projet économique sur ce bien,

Considérant que la commune de Salvagnac a sollicité la Communauté d'agglomération pour l'acquisition du bâtiment multi-activités situé sur la parcelle numéro C276, d'une superficie totale de 264 m², par courrier en date du 11 février 2026 pour un montant de 125 000 euros,

Considérant que France Domaine saisi, pour avis, s'est prononcé le 3 juillet 2025, pour une valeur vénale totale de 146 500€ HT,

Considérant que l'Exécutif de la Communauté d'agglomération a validé la proposition de soumettre au Bureau la cession au prix de 125 000 Euros par acte notarié du bâtiment multi-activités sise 3 Place de la Mairie - 81630 Salvagnac,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **décide de céder** à la commune de Salvagnac, le bâtiment multi-activités cadastré C276, située 3 place de la Mairie 81630 Salvagnac, pour une superficie totale de 264 m² sur trois niveaux, composée d'un ensemble de locaux commerciaux ou professionnels pour un prix total de 125 000 euros. Les frais d'acte et frais notariés afférents à cette cession seront pris en charge par l'Acquéreur,

- **autorise** toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable dans les conditions prévues au code général des collectivités territoriales, dont l'acte sera dressé dans les conditions de droit commun par l'étude notariale de Maître Carole Guy, situé à Salvagnac (81630), 421 avenue Chantilly.

- **autorise** le président à signer tout document afférent à cette vente.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le **12 MARS 2026**

- publication - mise en ligne

Le **12 MARS 2026**

Et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS

 **Gaillac-Graulhet**
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

Le Président,
Paul SALVADOR